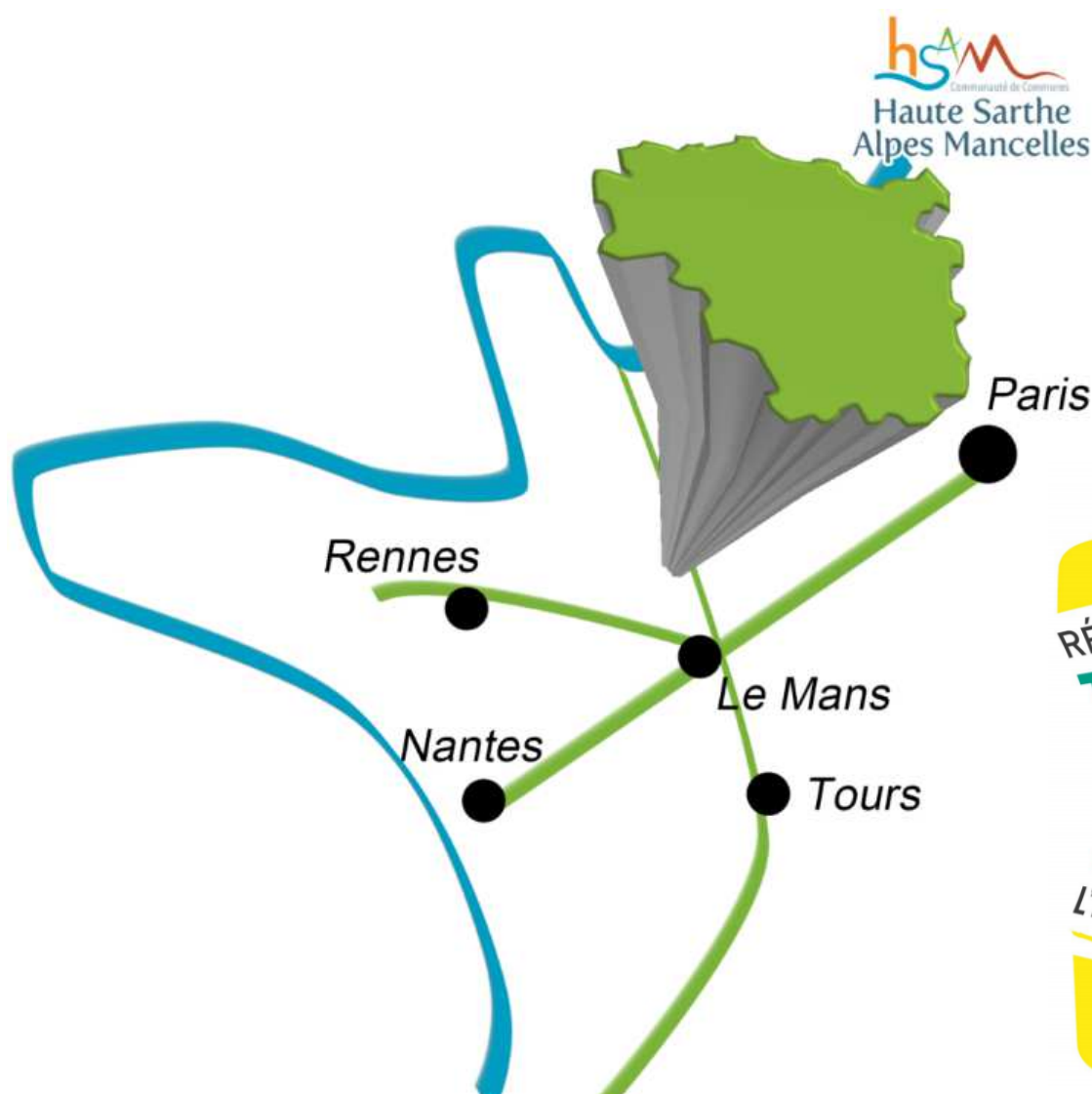


# RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

– *Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles* –

Année 2020



Source : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## TABLE DES MATIERES

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>MOT DU PRESIDENT</b> .....	<b>4</b>
<b>CADRE REGLEMENTAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>Partie 1 : Les indicateurs techniques</b> .....	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1 : TERRITOIRE DESSERVI</b> .....	<b>6</b>
1.1 Périmètre .....	6
1.2 Compétences .....	7
<b>CHAPITRE 2 : PREVENTION</b> .....	<b>8</b>
2.1 Indice de réduction des déchets .....	8
2.2 Description des actions.....	9
<b>CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS</b> .....	<b>10</b>
3.1 Pré-collecte .....	10
3.2 Population desservie .....	12
3.3 Collecte en apport volontaire .....	12
3.4 Collecte en porte à porte .....	14
3.5 Déchetteries.....	14
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte.....	17
<b>CHAPITRE 4 : BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS</b> .....	<b>17</b>
4.1 Collecte résiduelle .....	17
4.2 Collecte séparée.....	18
4.3 Evolution des tonnages.....	19
<b>CHAPITRE 5 : ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS</b> 20	
<b>CHAPITRE 6 : BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS</b> .....	<b>23</b>
6.1 Tonnages .....	23
6.2 Refus de tri et performance.....	24

<b>Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers.....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE 7 : EXPLOITATION DU SERVICE .....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE 8 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....</b>	<b>26</b>
8.1 Compte administratif 2020 .....	26
8.2 Résultat antérieur reporté .....	26
<b>CHAPITRE 9 : STRUCTURE DU COUT .....</b>	<b>27</b>
9.1 Nature des charges et des produits .....	27
9.2 Répartition du coût de gestion des déchets .....	28
9.3 Coût aidé et financement du service public .....	29
<b>CHAPITRE 10 : COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS .....</b>	<b>29</b>
10.1 Coût des différents flux ramenés à la tonne .....	29
10.2 Répartition des charges par flux et par étape technique.....	30
<b>CHAPITRE 11 : ÉVOLUTION DES COUTS ENTRE 2019 ET 2020 .....</b>	<b>30</b>

## Préambule

### MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

Le fait marquant de l'année 2020 restera la pandémie de COVID19 : pour la première fois , les déchetteries ont fermé pendant un mois en raison du confinement de l'ensemble de la population.

Après autorisation préfectorale, les 2 déchetteries ont pu reprendre leur fonctionnement normal

Malgré ces perturbations, les collectes d'ordures ménagères et des emballages (verre et multimatériaux) ont été maintenues. La continuité de l'accueil au siège de la communauté de communes a permis également de distribuer les sacs d'ordures ménagères complémentaires

Les travaux de modernisation de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe ont commencé en fin d'année : la mise en place du contrôle d'accès (barrières) et l'arrivée de nouveaux flux (mobilier, bois, cartons) font partie des aménagements programmés

Les collectes de proximité sont toujours à l'étude afin de rapprocher le service des déchetteries des usagers les plus éloignés des deux existantes

En collaboration avec les élus et le personnel de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, nous continuons à œuvrer pour l'optimisation du service public de gestion des déchets



**Le Président,  
Philippe Martin**

## CADRE REGLEMENTAIRE

Les articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiés par le décret n°2015-1827, précisent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter ce rapport afin de répondre aux deux objectifs suivants :

- informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser une prise de conscience concernant les enjeux autour du tri, de la prévention, de l'économie circulaire et de l'importance du rôle de chacun dans la gestion de leurs déchets ;
- mettre en perspective l'ensemble des données ayant une vocation transparente dans l'intérêt des administrés.

Ainsi, ce rapport dresse un bilan de l'année 2020 en présentant l'ensemble des éléments (tonnages, coûts, évolutions, actions, etc.) caractérisant la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

### Rappel

L'année 2020 restera une année très particulière puisqu'elle a été marquée par le début de la pandémie de COVID19. Cette situation a impacté le fonctionnement du Service Déchets de la manière suivante :

- maintien des collectes des OMr en porte-à-porte
- maintien des collectes des emballages (verre et autres) en point d'apport volontaire (PAV)
- fermeture des 2 déchetteries (Saint Ouen de Mimbré et Beaumont sur Sarthe) pendant 2 mois



Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'habitants par commune.

Ancinnes	949	Douillet-le-Joly	328	Moulins-le-Carbonnel	697	Saint-Paul-le-Gaultier	288
Assé-le-Boisne	913	Fresnay-sur-Sarthe ( <i>commune nouvelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 intégrant Coulombiers et Saint-Germain-sur-Sarthe</i> )	2 970	Oisseau-le-Petit	662	Saint-Victeur	456
Assé-le-Riboul	518	Fyé	992	Piacé	383	Ségrie	605
Beaumont-sur-Sarthe	1 960	Gesnes-le -Gandelin	963	Rouessé-Fontaine	276	Sougé-le-Ganelon	901
Bérus	447	Grandchamp	156	Saint-Aubin-de-Locquenay	690	Thoiré-sous-Contensor	92
Béthon	327	Juillé	474	Saint-Christophe-du-Jambet	233	Le Tronchet	163
Bourg-le-Roi	320	Livet-en-Saosnois	70	Saint-Georges-le-Gaultier	531	Vernie	333
Chérancé	360	Maresché	886	Saint-Léonard-des-Bois	472	Vivoin	948
Cherisay	309	Moitron-sur-Sarthe	262	Saint-Marceau	560	<b>TOTAL</b>	<b>23 075</b>
Doucelles	250	Montreuil-le-Chétif	302	Saint-Ouen-de-Mimbré	1 029		

## 1.2 Compétences

- LA COLLECTE DES DECHETS

Le tableau ci-dessous résume les modes de collecte et les modalités d'organisation pour chaque type de déchets.

Type de déchets collectés	Modes de collecte	Modalités d'organisation
Ordures ménagères	Porte à porte (PAP)	Prestation (société privée)
Emballages (en plastique, en carton plat, en acier et en aluminium) ainsi que papier, journaux et magazines	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (société privée)
Verre	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (société privée)
Textiles	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestation (association locale + société privée)
Déchets volumineux : meubles, bois, ferrailles, cartons, encombrants/non valorisables	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Déchets verts : pelouses et branchages	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Déchets inertes/gravats	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)*
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : électroménager, télévisions, ordinateurs, téléphones, tondeuses, sèche-cheveux, réveils, etc.	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) = déchets dangereux	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Autres déchets : piles et accumulateurs, lampes, batteries, huiles minérales et végétales, cartouches d'encre	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)
Objets réutilisables/Dons	Déchetterie	Régie* (agents de la CCHSAM)

\* Régie = gestion en direct par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

- LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le tableau ci-dessous résume les modes de traitement et les modalités d'organisation pour chaque type de déchets.

Type de déchets traités	Modes de traitement	Modalités d'organisation
Ordures ménagères	Incinération et Enfouissement	Prestation (société privée)
Emballages (plastique, cartonnage, acier, aluminium et papiers) ainsi que journaux et magazines	Recyclage	
Verre	Recyclage	
Textiles	Réemploi et Recyclage	
Déchets volumineux : meubles, bois, ferrailles, cartons, encombrants/non valorisables	Recyclage et Enfouissement	
Déchets verts : pelouses et branchages	Broyage et Compostage	
Déchets inertes/gravats	Enfouissement	
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : électroménager, télévisions, ordinateurs, téléphones, tondeuses, sèche-cheveux, réveils, etc.	Recyclage	
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) = déchets dangereux	Recyclage et Incinération	
Autres déchets : piles et accumulateurs, lampes, batteries, huiles minérales et végétales, cartouches d'encre	Recyclage et Incinération	
Objets réutilisables/Dons	Réemploi	

## CHAPITRE 2 : PREVENTION

### 2.1 Indice de réduction des déchets

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100.

Par conséquent, l'indice pour l'année 2020 est calculé en divisant le tonnage de l'année 2020 par le tonnage de l'année 2010.

La communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est issue de la fusion de trois communautés de communes en 2017 qui avaient leur propre entité en 2010.



Le tableau ci-après présente le tonnage des déchets ménagers et assimilés de chacune des trois communautés de communes en 2010 :

<b>Communautés de communes</b>	<b>Tonnages globaux en 2010</b> <i>(ordures ménagères, recyclables en points d'apport volontaires, déchets provenant des déchetteries)</i>
Communauté de communes des Alpes Mancelles	3 830,61 T
Communauté de communes du Pays Belmontois	4 243,45 T
Communauté de communes des Portes du Maine Normand	1 818,80 T
<b>TOTAL</b>	<b>9 892,86 T</b>

Le tonnage total de l'ensemble des déchets en 2020 de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est de **13 130 tonnes**.

L'indice de réduction des déchets pour 2020 se calcule donc de la façon suivante :

$$\frac{13\,130 \times 100}{9\,892,86} = 132,72$$

⇒ La production totale de déchets a augmenté d'environ **33%**. Cette hausse provient des déchetteries et des points d'apport volontaires (+ 129% entre 2010 et 2020) tandis que les ordures ménagères ont, quant à elles, diminué de 51% pour la même période de référence.

## 2.2 Description des actions

- La redevance incitative mise en place en 2018 avec une dotation annuelle de rouleaux de sacs par foyer cumulée à l'extension des consignes de tri la même année a amorcé cette diminution des déchets en ciblant les ordures ménagères.

La part des matières recyclables qui pouvait se retrouver dans les ordures ménagères disparaît donc petit à petit avec la mise en place de la redevance et de l'extension des consignes de tri : cela s'est traduit par une hausse des déchets allant dans les points d'apport volontaires et les déchetteries.

- **Tendre vers le « zéro déchet » :**

Pour être en cohérence avec cette citation : « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas », la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a également conscience qu'une baisse du tonnage des déchets de manière générale aura une répercussion également sur la baisse des coûts.

⇒ Moins de déchet : cela sera meilleur pour notre environnement et moins coûteux pour notre portemonnaie.

• **AU NIVEAU DES DECHETS :**

Les actions à mener à court et moyen terme sont les suivantes :

Type de déchets	Actions
Ordures ménagères (en porte à porte)	- Suivi et renforcement des règles au niveau de la collecte : non collecte des sacs qui ne sont pas estampillés Communauté de communes, non collecte des sacs ayant des recyclables à l'intérieur, non collecte des bacs qui ne sont pas identifiés (pour les professionnels et les immeubles), etc. - Suivi de l'évolution des tonnages collectés.
Monoflux (emballages, papiers et journaux-magazines) + Verre (en point d'apport volontaire)	- Suivi précis des 18 caractérisations annuelles. - Surveillance du taux de refus : selon l'enquête ITOM – (Installations de Traitement des Ordures Ménagères) de 2020, la moyenne nationale est de 11%. - Plan d'actions et réflexion engagée suivant les résultats
Autres déchets (en déchèterie)	- Communication primordiale auprès des usagers : affichage, formation des agents pour une orientation vers les différentes zones de dépôts, analyse des flux, contrôle des apports voire limitation, etc.

• **AU NIVEAU DES MODES DE COLLECTE :**

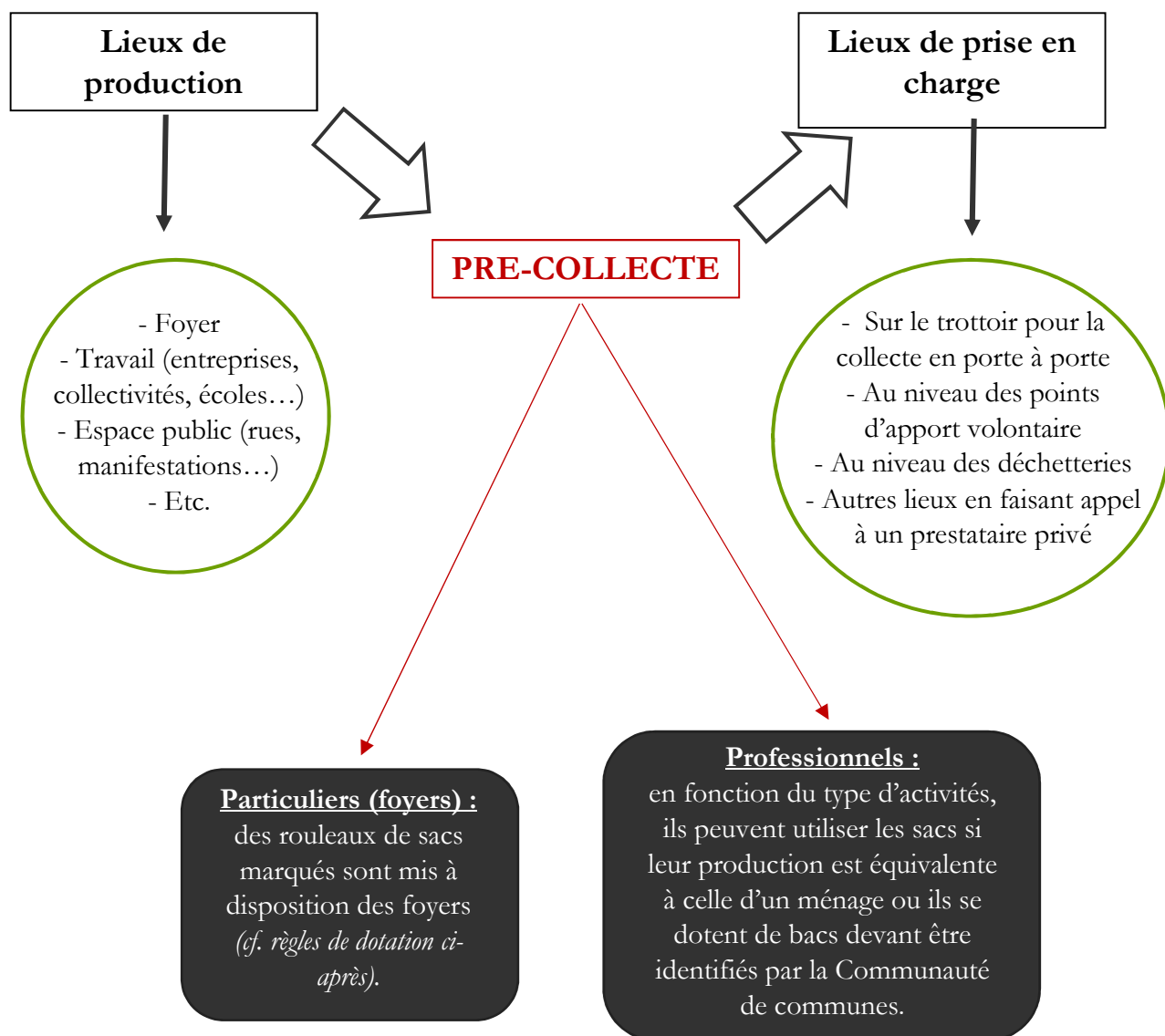
Les actions à mener à moyen terme sont les suivantes :

Modes de collecte	Actions
Collecte en porte à porte	- Actuellement, seules les ordures ménagères sont collectées en porte à porte : réflexion lors du renouvellement des marchés pour l'étendre aux recyclables. => Faciliter le geste de tri pour optimiser les performances et diminuer les refus.
Collecte en points d'apport volontaire	- Adaptation éventuelle du nombre de conteneurs et/ou des fréquences de vidage
Collecte en déchetteries	- Améliorer l'accessibilité de ce service pour les administrés : rénovation et extension de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe, création de centres de collecte de proximité ou d'une déchetterie pour les usagers éloignés des deux déchetteries existantes => Encourager les administrés à déposer leurs déchets dans les filières appropriées, les sensibiliser au tri et au traitement.

## CHAPITRE 3 : ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

### 3.1 Pré-collecte

La pré-collecte se définit par l'ensemble des opérations permettant d'évacuer les déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de prise en charge.



**Dotation par foyer en sacs de 25 ou 50 litres pour les particuliers**  
 1 rouleau est composé de 26 sacs

CHOIX	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 25 L	OU	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 50 L	PANACHAGE DES DEUX TAILLES DE SACS	
				Nombre de rouleaux de sacs de 25 L	Nombre de rouleaux de sacs de 50 L
A	2		1	-	-
B	4		2	2	1
C	6		3	2	2
				4	1

**Dotation supplémentaire** (1 rouleau) : familles nombreuses ayant un enfant en bas âge (couches), personnes qui génèrent d'importantes quantités de déchets de leur état de santé et les assistantes maternelles.

**Pas de dotation supplémentaire pour les litières d'animaux**

### 3.2 Population desservie







Le tableau ci-dessous présente le nombre d'habitants desservis par type de collecte ainsi que le nombre de points d'apport volontaire.








	Collecte en porte à porte	Collecte en points d'apport volontaire
Nombre de ménages	9 962 23 075 habitants	9 962 23 075 habitants
Nombre de bénéficiaires hors ménage*	263	263
Nombre d'entreprises	Environ 2 400	Environ 2 400

\* Les bénéficiaires hors ménage sont les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).






### 3.3 Collecte en apport volontaire

Les trois tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équipements de collecte en apport volontaire disponibles sur le territoire :

	Verre	Monoflux : emballages + papiers + journaux-magazines	Biodéchets	Textiles	Déchets verts	Déblais / gravats
					 DÉCHETS VERTS	 DÉBLAIS / GRAVATS
Nombre de contenants disponibles	85	171	115 composteurs individuels distribués en 2020	37	2	2
Types de contenant	Colonne	Colonne	Composteur individuel + 1 composteur collectif + Compostage « libre »	Colonne	1 Plateforme + 1 Benne	1 Plateforme + 1 Benne
Ratio du nombre de contenants par habitant	1 pour 272	1 pour 135	/	1 pour 624	1 pour 11 537	1 pour 11 537
Tonnage collecté	960	1 787	/	116	2 199	2 336

	Mobilier	Bois	Métaux	Cartons	Encombrants	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	Déchets dangereux + Huile de vidange
	 AMEUBLEMENT	 BOIS	 MÉTAUX	 CARTONS	 ENCOMBRANTS	 DEEE	 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) HUILES DE VIDANGE
<b>Nombre de contenants disponibles</b>	1	1	2	2	2	2	4
<b>Types de contenant</b>	Benne	Benne	Benne	Benne	Benne	Conteneur maritime + Conteneur lampes	2 armoires + 2 cuves à huile
<b>Ratio du nombre de contenants par habitant</b>	1 pour 23 075	1 pour 23 075	1 pour 11 537	1 pour 11 537	1 pour 11 537	1 pour 11 537	1 pour 11 537
<b>Tonnage collecté</b>	228	459	404	164	1 811	181	36*

\*Ces tonnages ne comprennent pas les DDS pris en charge par EcoDDS (tonnage global de 63T).

	Plâtre et plaques de plâtre	Piles	Cartouches d'encre	Huiles de fritures	Pneus
	 PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 HUILES DE FRITURES	 PNEUMATIQUES
<b>Nombre de contenants disponibles</b>	1	2	2	2	2
<b>Types de contenant</b>	Benne	Contenant spécifique	Contenant spécifique	Cuve	Conteneur maritime + Stockage bâtiment
<b>Ratio du nombre de contenants par habitant</b>	1 pour 23 075	1 pour 11 537	1 pour 11 537	1 pour 11 537	1 pour 11 537
<b>Tonnage collecté</b>	67	3,4	0	2	13,8

### 3.4 Collecte en porte à porte

Seules les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte. Le schéma ci-dessous synthétise le bilan de cette collecte pour 2020 :



**Tonnage 2020 : 2 452 t**

**Fréquence de collecte :**

- Particuliers et professionnels : 1 fois par semaine dans chaque commune
- Gros producteurs : 2 fois par semaine

**Distance parcourue par les camions de collecte : 87 201 km**

151,4 km / tournée

6h27 / tournée

- A raison de 2 ou 3 tournées par jour -

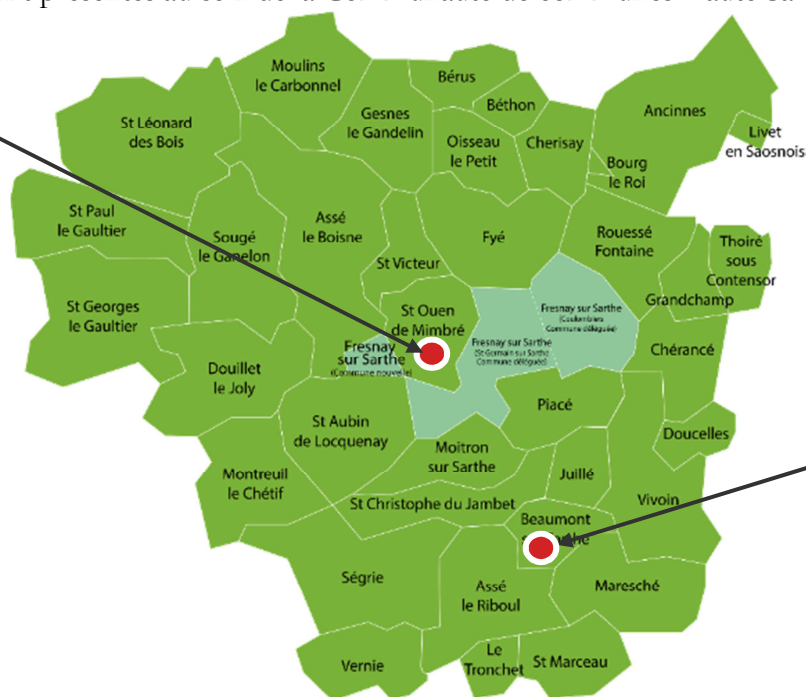
### 3.5 Déchetteries

- PRESENTATION DES DECHETTERIES

Deux déchetteries sont présentes au sein de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles :

**Déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré**

ZA de la Promenade  
15, rue du Chemin de fer  
72130 SAINT-OUEN-DE-MIMBRE



**Déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe**

ZAC rue Saint-Pierre  
72170 BEAUMONT-SUR-SARTHE

Jusqu'à la fin du mois de novembre 2020, les jours et horaires d'ouverture étaient les suivants :

### Déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>Matin :</b> <b>9h10 – 12h00</b>							
<b>Après-midi :</b> <i>Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars</i> <b>14h00 – 17h00</b> <b>ET</b> <i>Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</i> <b>14h00 – 18h00</b>							

### Déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>Matin :</b> <b>9h10 – 12h00</b> <i>SAUF LE VENDREDI</i> <b>9h30 – 12h00</b>							
<b>Après-midi :</b> <i>Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars</i> <b>14h00 – 17h00</b> <b>ET</b> <i>Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</i> <b>14h00 – 18h00</b>							

Déchetterie OUVERTE

Déchetterie FERMEE

En raison de la pandémie de COVID19, les 2 déchetteries ont fermé dès le mardi 17 mars 2020 à 12h. Les professionnels ont continué à être reçus sur rendez-vous. Les particuliers ont été acceptés sur rendez-vous également à partir du 15 avril 2020. Les horaires habituels ont repris, pour les particuliers et les professionnels, dès le lundi 11 mai 2020.

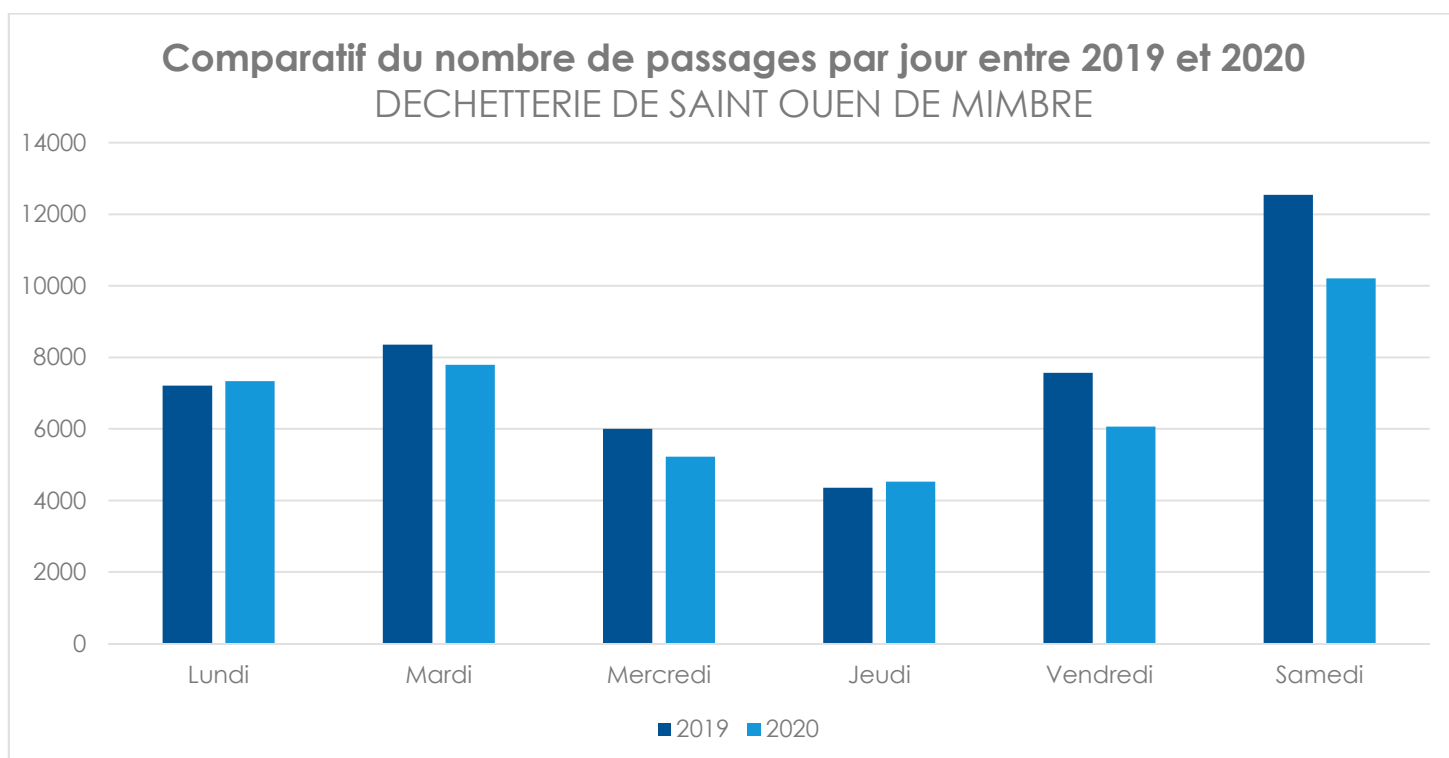
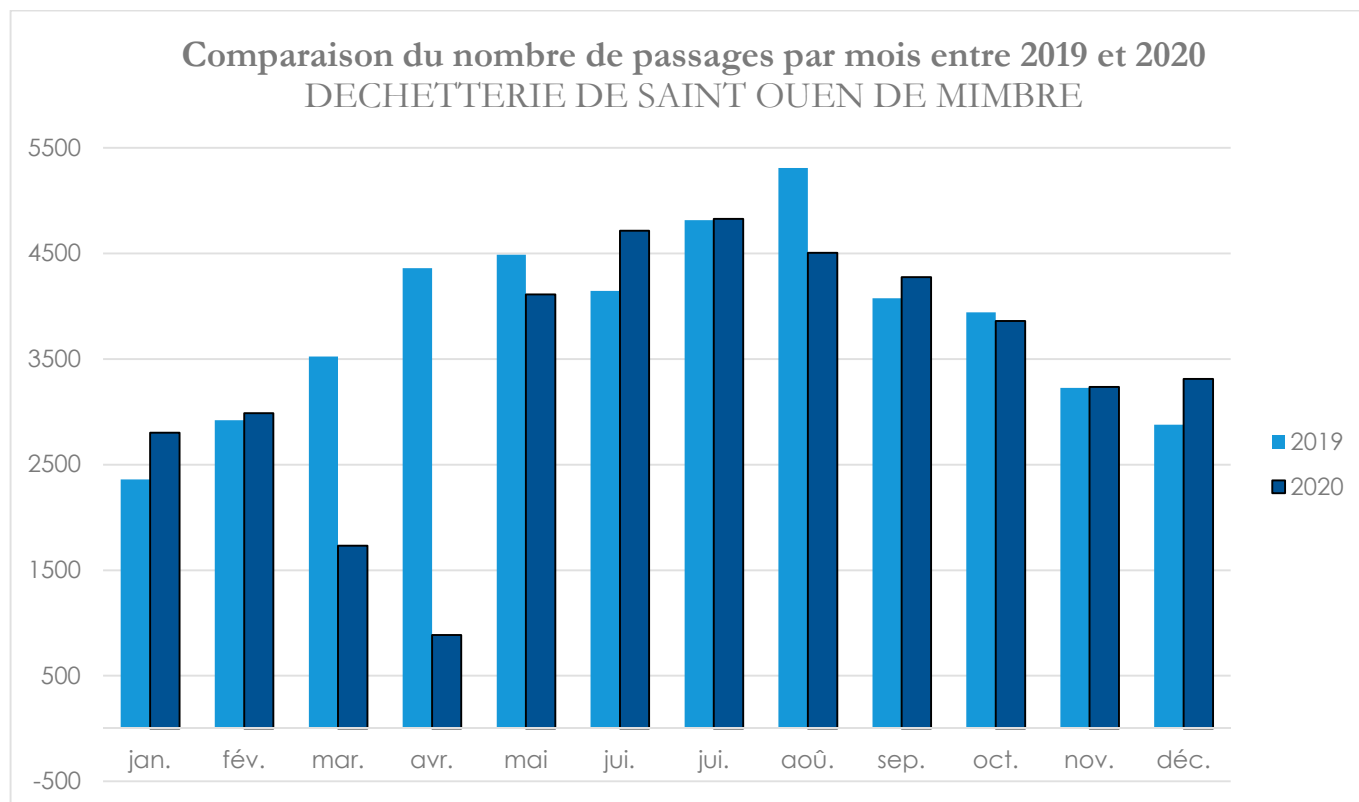
En raison des confinements, les habitudes des usagers ont été fortement perturbées : c'est pourquoi les données de l'année 2020 ne seront pas comparables avec celles des autres années.

En raison des travaux de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe, celle-ci a fermé le samedi 28 novembre 2020 au soir. Pendant ces travaux, les horaires de la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré ont été aménagés : à partir du lundi 30 novembre 2020, ses nouveaux horaires étaient de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, du lundi au samedi.

• FREQUENTATION

A l'issue des travaux de remise aux normes de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe (rénovation et extension par l'acquisition de parcelles à proximité du site actuel), l'accès se fera à l'aide d'un badge qui enregistre les passages, comme cela est déjà le cas sur la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré.

Par conséquent, en 2020, seule la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré disposait d'un suivi du nombre de passages. C'est ainsi que les graphiques ci-après présentent les taux de fréquentation des années 2019 et 2020 :





En 2020, 41 253 passages ont été enregistrés à la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré contre 46 056 en 2019, soit une baisse de 10,4%. La fermeture des déchetteries a eu un impact plus faible que ce que l'on aurait pu imaginer.

Les habitudes de fréquentation ont peu changé si ce n'est une baisse des passages le vendredi et le samedi.

### **3.6 Evolution de l'organisation de la collecte**

Les marchés en matière de collecte ont été renouvelés en 2018. Des nouveaux facteurs tels la redevance incitative en sacs marqués et l'extension des consignes de tri ont eu un impact sur le quotidien et les habitudes des administrés. Initialement, ces marchés ont été lancés pour durer jusqu'au 31 décembre 2020 et sont renouvelables deux fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Une réflexion pourra être engagée sur une évolution potentielle du service de collecte.

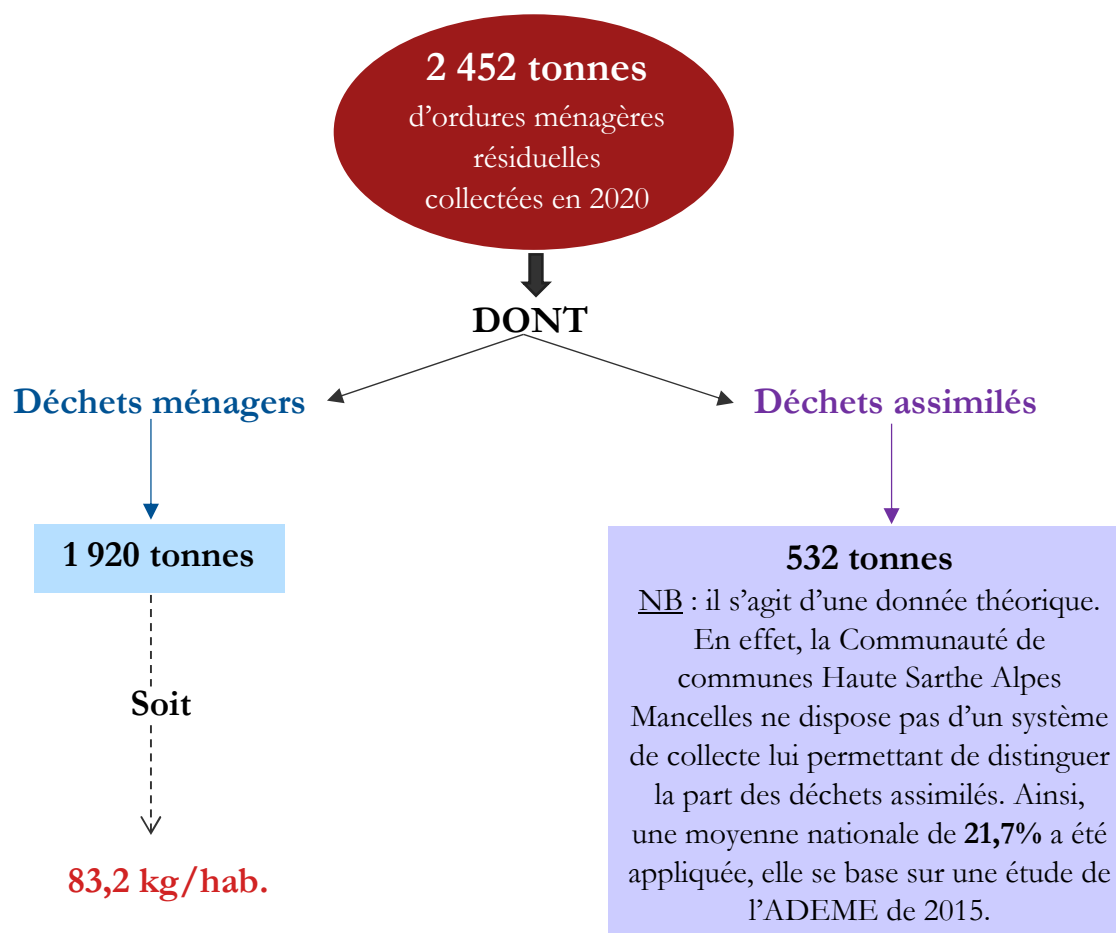
En parallèle, comme cela a été énoncé précédemment, la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe sera en travaux en début d'année 2021 : une évolution en matière de collecte des déchets acceptés sera donc prévue.

Des centres de collecte de proximité sont également en projet pour que les administrés assez éloignés des deux déchetteries actuelles puissent déposer certaines catégories de déchets.

## **CHAPITRE 4 : BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS**

### **4.1 Collecte résiduelle**

Le schéma ci-dessous indique le tonnage des ordures ménagères résiduelles en distinguant les déchets ménagers des déchets assimilés (= déchets des activités économiques collectés avec ceux des ménages car ils ont les mêmes caractéristiques) :



Il est à noter que la collecte et le traitement des déchets des entreprises ne sont pas des obligations pour la communauté de communes, contrairement à ceux des ménages.

## 4.2 Collecte séparée

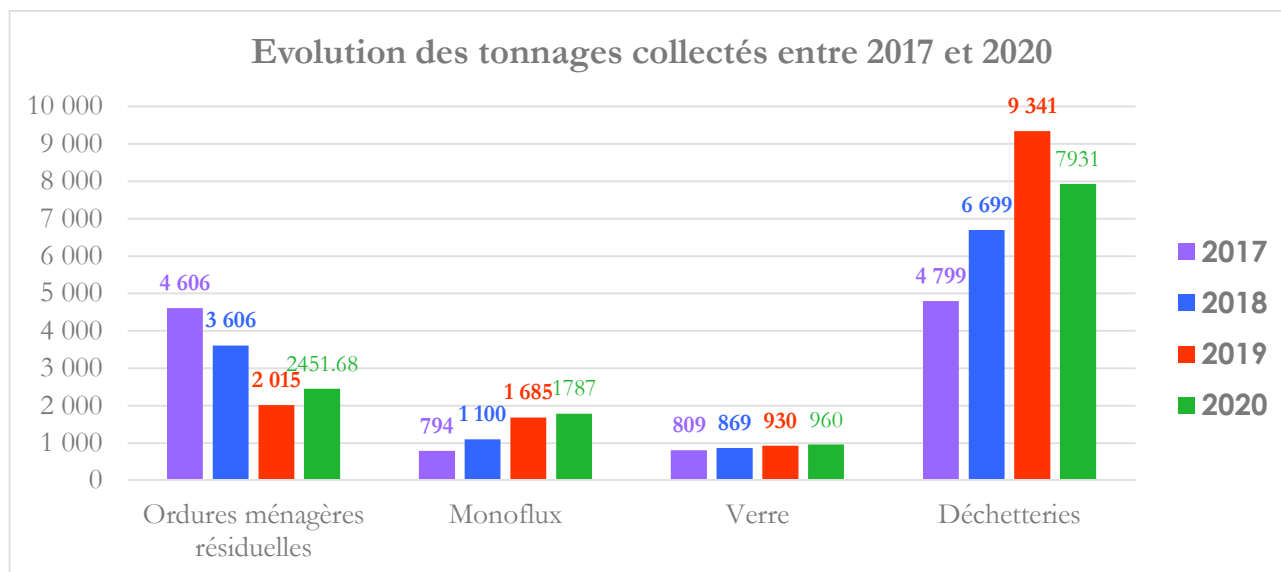
Le tableau ci-après présente les tonnages de déchets collectés au niveau des colonnes de tri et des déchetteries en distinguant les déchets ménagers des déchets assimilés.

	Colonnes de tri		Déchetteries
	<i>Monoflux : emballages + papiers + journaux-magazines</i>	<i>Verre</i>	
<b>TONNAGE GLOBAL 2020</b>	<b>1 787</b>	<b>960</b>	<b>7 931</b>
<b>DONT</b>			
Tonnage des déchets ménagers	1 547 <b>Soit 67 kg/hab.</b>	831 <b>Soit 36 kg/hab.</b>	6 865 <b>Soit 298 kg/hab.</b>
Tonnage des déchets assimilés	240	129	1 066

NB : il s'agit d'une donnée théorique. En effet, la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ne dispose pas d'un système de collecte lui permettant de distinguer la part des déchets assimilés. Ainsi, une moyenne nationale de 13,44% a été appliquée, elle se base sur une étude de l'ADEME de 2015.

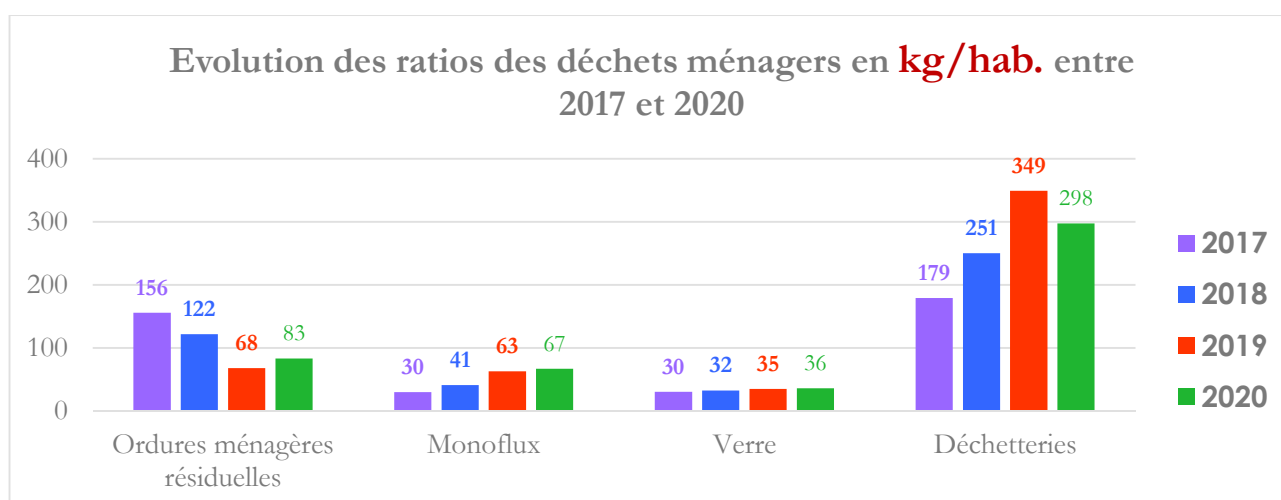
### 4.3 Evolution des tonnages

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages des différents déchets entre 2017 et 2020 :



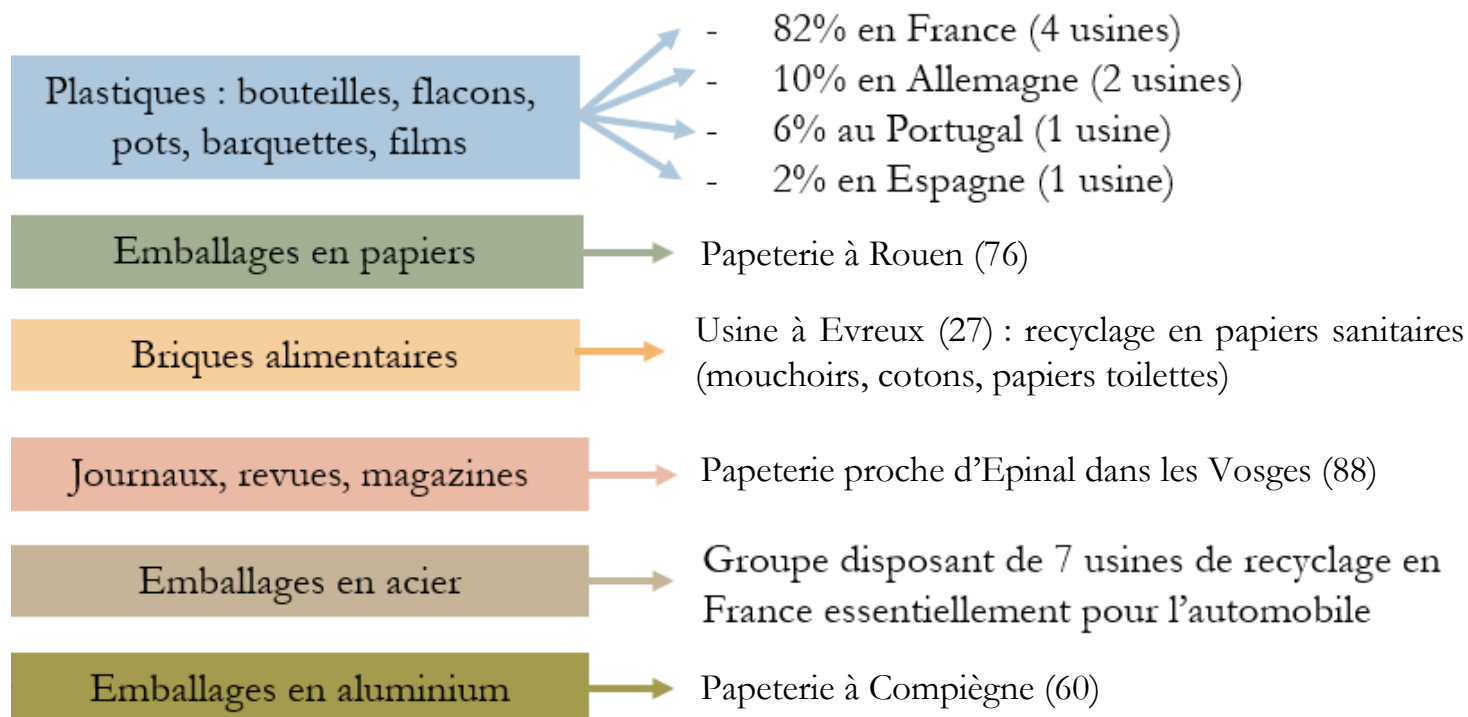
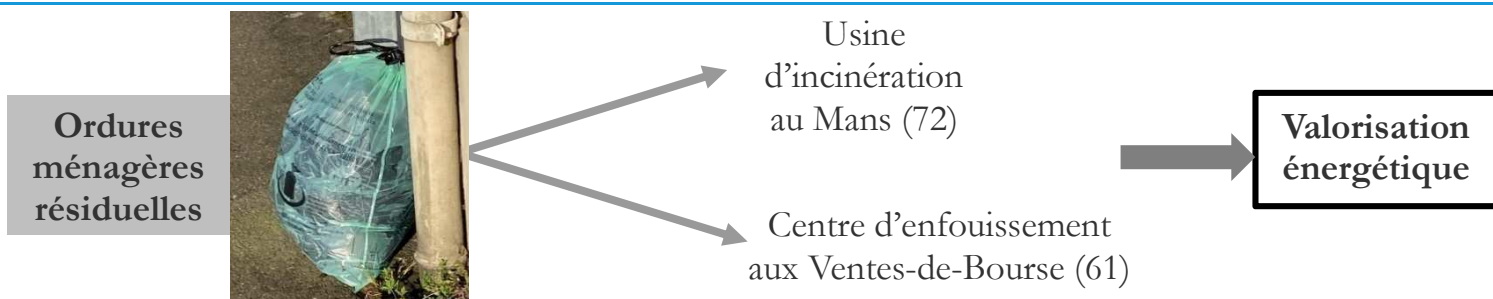
L'évolution des tonnages en déchetterie s'explique en partie par la raison suivante : une part non quantifiable des administrés (essentiellement ceux de l'ancienne communauté de communes des Portes du Maine Normand) pouvait se rendre au sein des déchetteries de la communauté urbaine d'Alençon. Or, cette dernière a commencé à limiter l'accès entre 2017 et 2019 pour les usagers n'habitant pas son territoire. A partir de 2020, l'accès a automatiquement été interdit via un système de contrôle d'accès à l'entrée des déchetteries ce qui a entraîné une hausse des tonnages des déchetteries dès 2019. La pandémie de COVID a eu un impact principalement sur les tonnages des déchetteries de 2020 (fermeture pendant plus d'un mois).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages des déchets ménagers rapportés à l'habitant entre 2017 et 2020 :



## CHAPITRE 5 : ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DECHETS

Les différents schémas ci-dessous présentent les unités de traitement ainsi que la nature du traitement et avec le mode de valorisation pour chaque catégorie de déchets :



## Verre



Usine de recyclage / verrerie :

- Gironde (33) : proche de Bordeaux
- La Loire (42) : proche de Lyon
- La Marne (51) : Reims

## Textiles

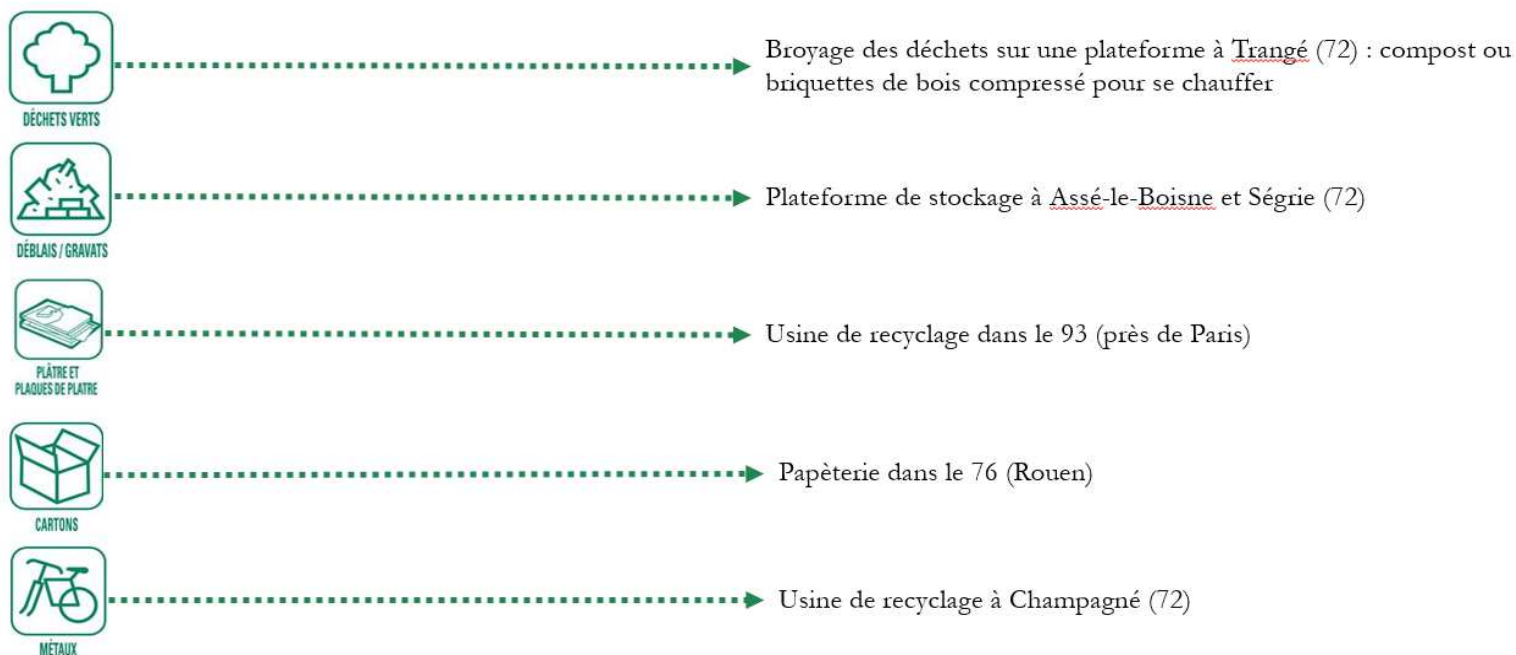


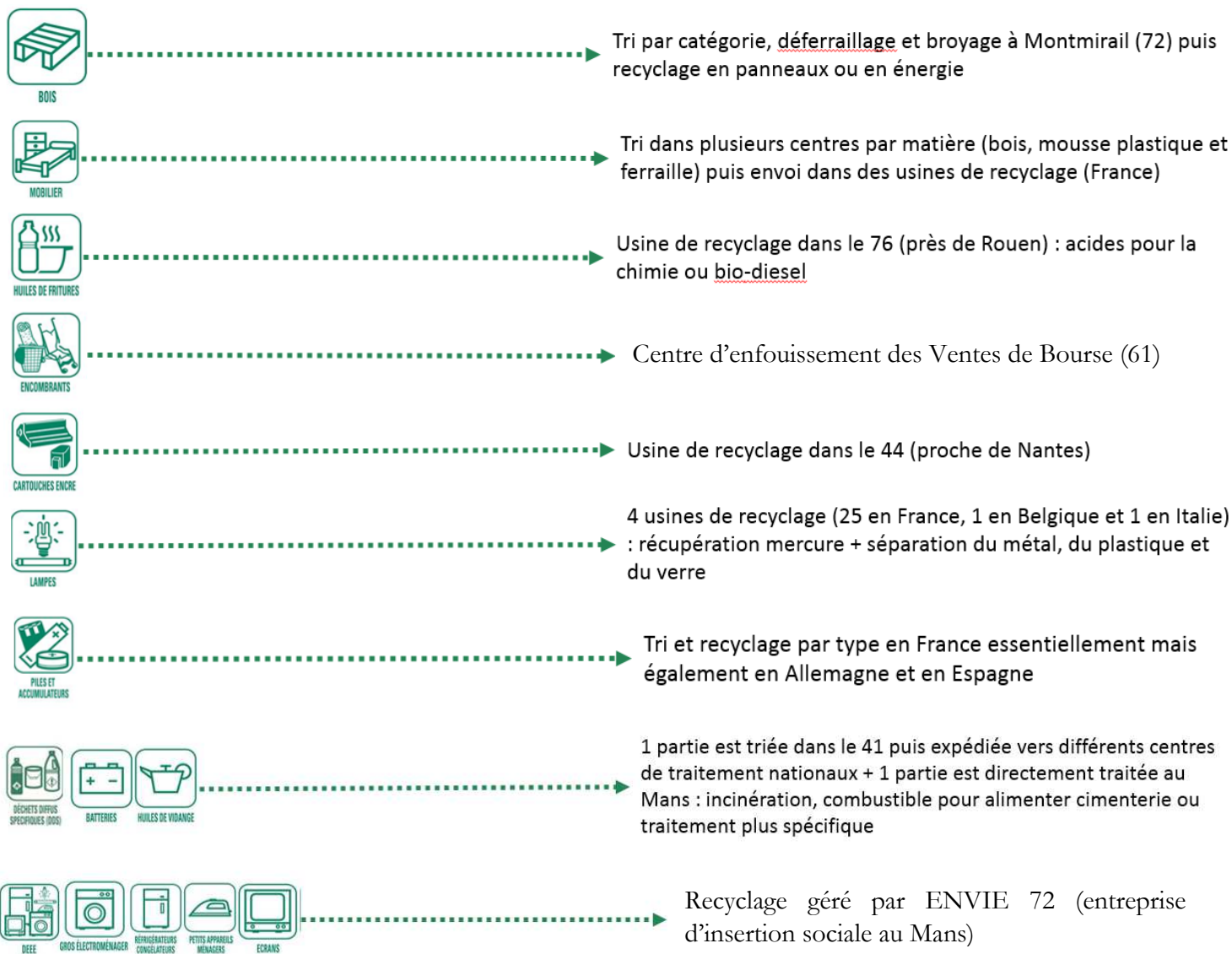
50 centres de tri en France  
et 14 en Europe

- Réutilisation : revente en boutique
- Recyclage en chiffon, en fibre pour de nouveaux textiles, en isolation, en composite, plasturgie
- Combustible, valorisation énergétique par l'incinération

Exportation  
nationale et  
internationale

## Déchetteries



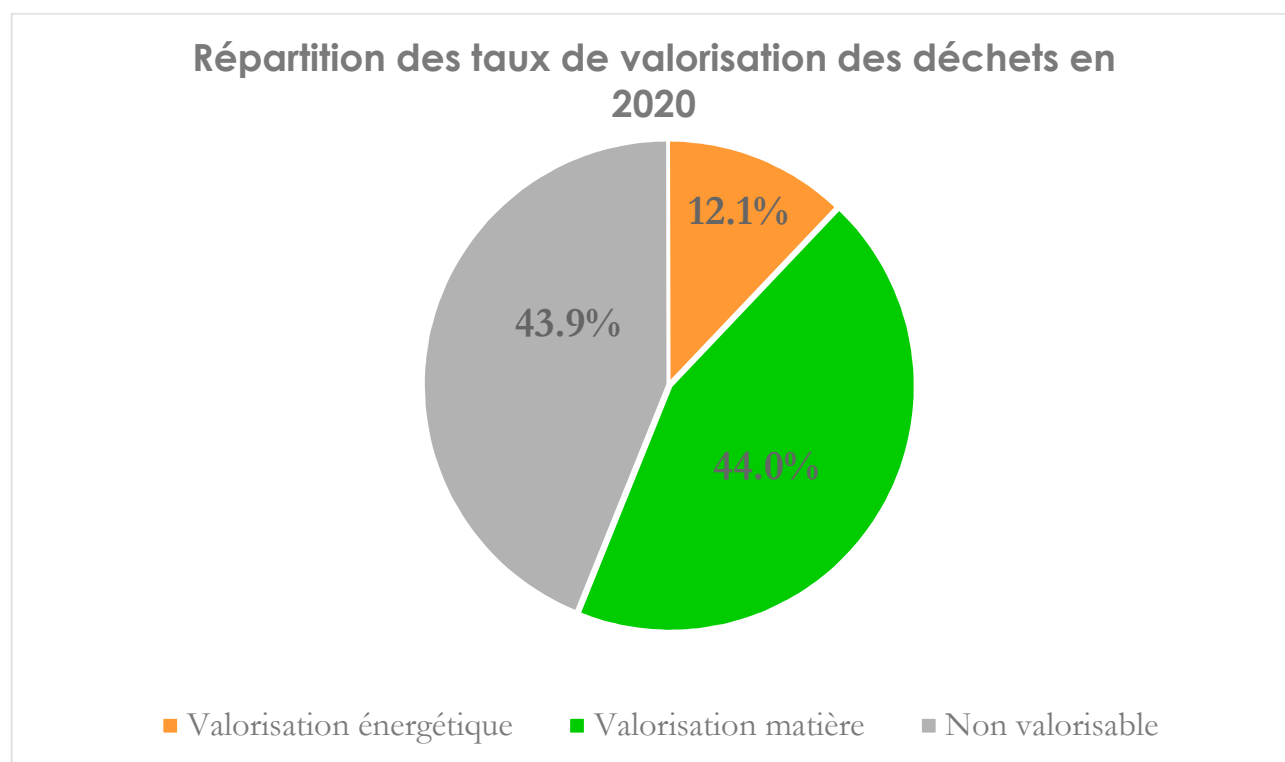


## CHAPITRE 6 : BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS

### 6.1 Tonnages

Le camembert ci-dessous présente la répartition des tonnages traités (en pourcentage vis-à-vis de leur mode de valorisation) :

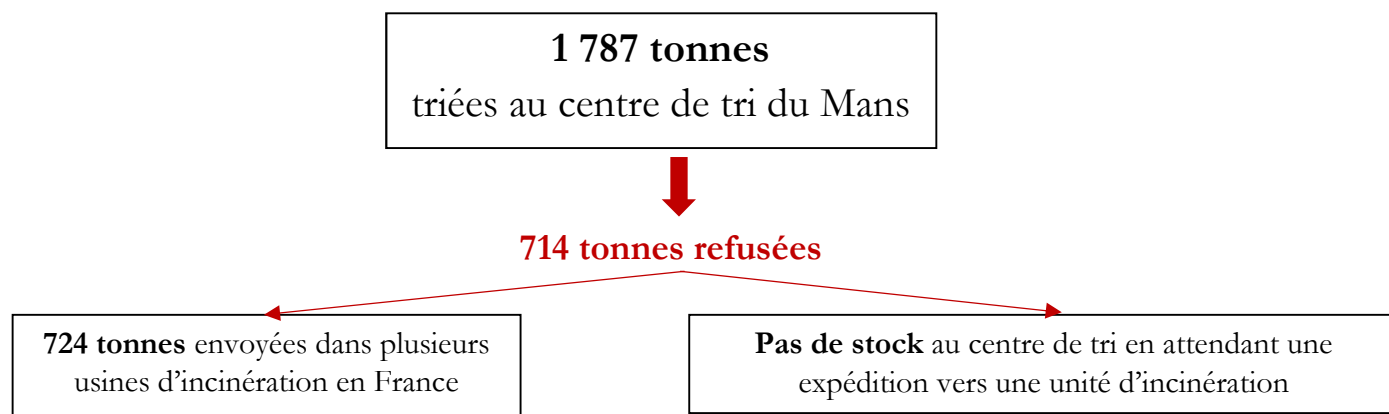
En 2020, 13 130 tonnes de déchets, tous déchets confondus, ont été collectées et envoyées vers les différents centres de traitement : 1 586 tonnes étaient destinées à une valorisation énergétique (soit 12,5%) et 5 779 tonnes (soit 45,5%) à une valorisation matière. La part non valorisable est destinée aux installations de stockage.



## 6.2 Refus de tri et performance

Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri : ordures ménagères, litières, verre, textiles, encombrants, électroménager, etc...

Le schéma représente la part des refus de tri en 2020 et leur destination :



Ces refus de tri (40% du tonnage entrant) déterminent la part des matières destinées au recyclage et diminuent de ce fait les recettes qui y sont associées, sachant que ces dernières représentent environ 5% des recettes globales de fonctionnement au niveau du budget.

De plus, il est important de prendre en considération que, pour le moment, ces refus de tri ne sont pas facturés à la Communauté de communes mais ils le seront prochainement. A titre d'exemple, si les refus sont toujours de l'ordre de 700 tonnes par an, cela ferait une dépense supplémentaire potentielle d'environ 80 000 €. Il est évident que cette somme devra être financée par la redevance qui va automatiquement augmenter. Il est donc dans l'intérêt de tous de ne mettre dans les conteneurs de tri sélectif uniquement les déchets autorisés.



## Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers

### CHAPITRE 7 : EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous récapitule le montant annuel des principales prestations externalisées, c'est-à-dire confiées à des entreprises sous contrat :

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance MAXIMUM (avec renouvellement)	Montant annuel des prestation en K€ TTC	Evolution par rapport à 2019
MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA)	Collecte des ordures ménagères résiduelles	Marché public 30 mois ou 28 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	567	- 0,4%
SUEZ	Traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché public 15 mois renouvelables 2 fois 12 mois	30/09/2021	39,5	+ 29%
MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA) avec SMIRGEOM		Marché public 24 mois renouvelables 2 fois 12 mois	30/09/2021	192	
SUEZ	Collecte et transport des recyclables secs en apport volontaire (monoflux + verre)	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	217	- 2,8%
SUEZ	Tri des recyclables secs	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	235	

MCV (Maine Collecte Valorisation – Groupe VEOLIA)	Transport des cartons collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	45	+ 5,6%
NCI ENVIRONNEMENT (Groupe PAPREC)	Transport et valorisation des déchets végétaux et bois collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	151	
SEP ENVIRONNEMENT	Transport et traitement des encombrants collectés en déchetterie + des gravats à la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	244,7	
SOTREMO (Groupe VEOLIA)	Transport et valorisation des déchets dangereux collectés en déchetterie	Marché public 30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	33,7	
<b>TOTAL</b>				<b>1 725</b>	<b>+ 4%</b>

## CHAPITRE 8 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

### 8.1 Compte administratif 2020

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du compte administratif 2020 au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	2 116 785,70 €	2 289 517,06 €
Section d'investissement	138 168,16 €	106 336,41 €

### 8.2 Résultat antérieur reporté

Le résultat antérieur reporté est inclus au niveau du compte administratif, il est de 156 533,06 € et se décline de la façon suivante :

- + 143 513,96 € au niveau de la section de fonctionnement
- + 13 019,10 € au niveau de la section d'investissement

## CHAPITRE 9 : STRUCTURE DU COUT

### 9.1 Nature des charges et des produits

Le tableau ci-dessous présente le coût des différents postes de charges au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2020.

Dépenses de fonctionnement	Montant TTC
Eau, électricité, carburant	7 192 €
Achat des sacs pour les ordures ménagères	20 797 €
Collecte et traitement des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et des déchets allant en déchetterie + Frais d'études	1 803 480 €
Maintenance des véhicules et des points d'apport volontaire	31 476 €
Frais de communication, d'affranchissement, de téléphonie, d'internet, services bancaires, etc.	8 716 €
Charges de personnel	172 000 €
Titres annulés, créances admises en non-valeur et éteintes	73 125 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 116 786 €</b>

Le tableau ci-dessous présente le montant des différents postes de produits au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2020.

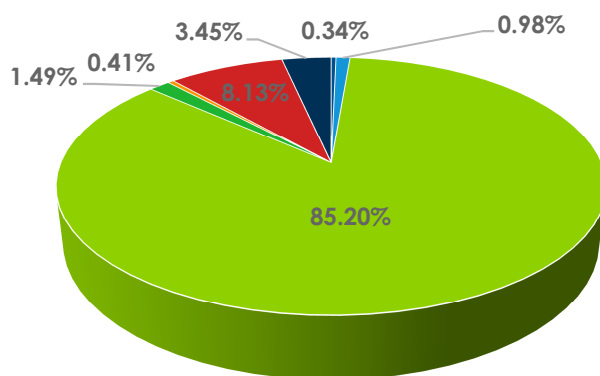
Recettes de fonctionnement	Montant TTC
Redevances	1 657 457 €
Ventes de matières recyclables	132 721 €
Subventions	319 477 €
Recouvrements, remboursements sur sinistres*	36 348 €
Résultat antérieur reporté	143 514 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 289 517 €</b>

« \* par rapport à l'année 2019, la forte augmentation est liée à une participation du budget général à hauteur de 30 000 €. De plus, l'assurance a remboursé des colonnes de tri incendiées. »

## 9.2 Répartition du coût de gestion des déchets

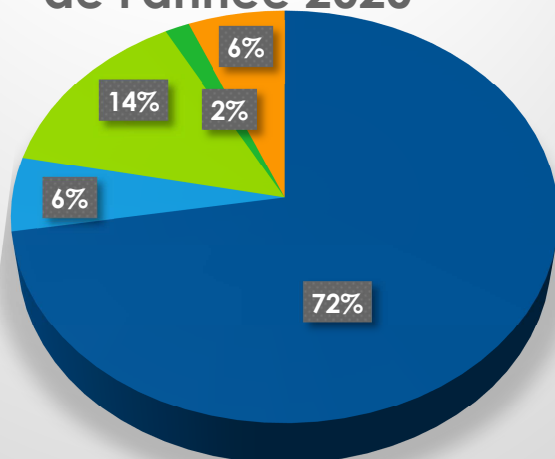
Les graphiques ci-après présentent la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement de l'année 2020.

### Répartition des dépenses de fonctionnement de l'année 2020



- Eau, électricité, carburants
- Sacs de collecte OM
- Collecte et traitement des OM, des PAV et des déchets de déchetteries (intérêt de la dette)
- Maintenance des véhicules et des PAV
- Frais de communication, d'affranchissement, etc...

### Répartition des recettes de fonctionnement de l'année 2020



- Redevances
- Ventes de matières recyclables
- Subventions
- Recouvrements, remboursements sur sinistres
- Résultat antérieur reporté

### 9.3 Coût aidé et financement du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité en déduisant l'ensemble des produits que sont les ventes de matières recyclables, les subventions, les recouvrements et remboursements ainsi que le résultat antérieur reporté.

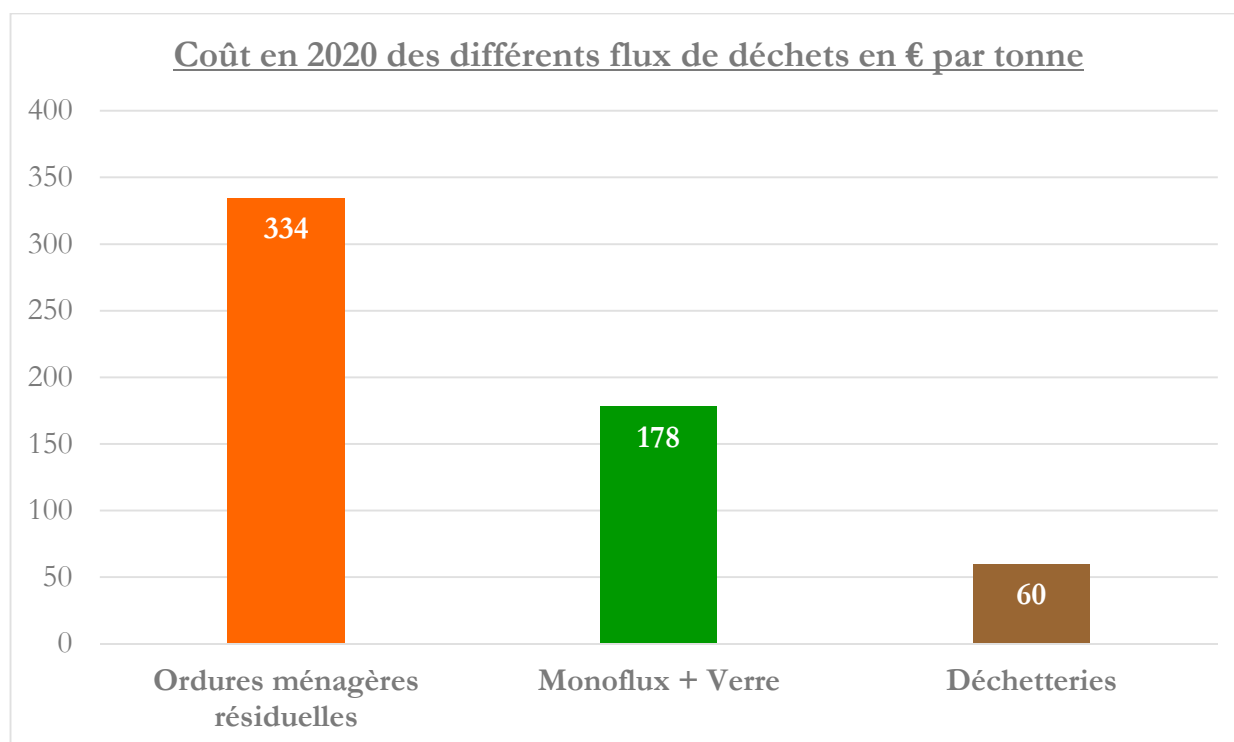
En l'occurrence, pour 2020, ce coût aidé est de **1 657 457 €**, **soit 71,83 € par habitant**.

Il est financé par la RIEOM (Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui se base sur les dépenses réelles service de gestion des déchets et dispose d'une part variable en fonction du nombre de rouleaux choisi par les foyers.

## CHAPITRE 10 : COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

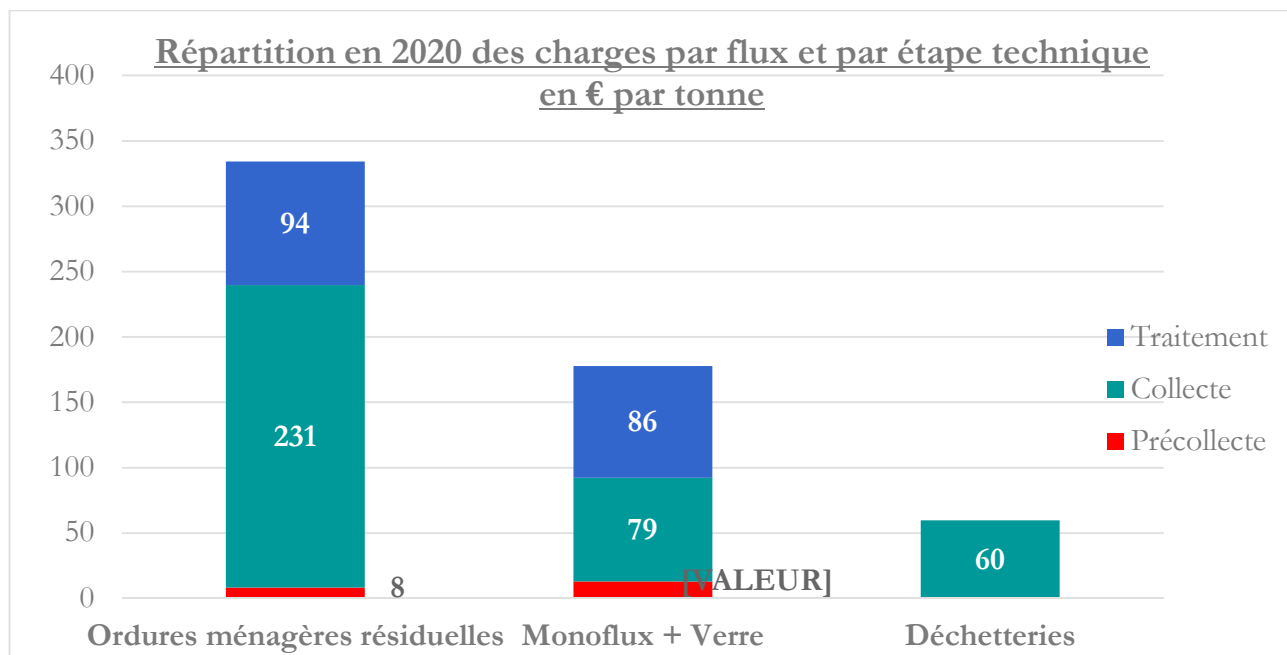
### 10.1 Coût des différents flux ramenés à la tonne

Le graphique ci-dessous présente les montants des différents flux de déchets rapportés à la tonne afin de se rendre compte, entre autres, de l'impact du geste de tri.



## 10.2 Répartition des charges par flux et par étape technique

Le graphique ci-dessous présente les montants rapportés à la tonne des différentes étapes pour chaque flux de déchet.



NB : les coûts de déchetterie incluent les coûts de collecte et les coûts de traitement des déchets.

## CHAPITRE 11 : ÉVOLUTION DES COÛTS ENTRE 2019 ET 2020

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts globaux des différents flux de déchets entre 2019 et 2020.

	2019	2020	Évolution entre 2019 et 2020
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	764 735 €	819 297 €	+ 7,1 %
<i>Monoflux + Verre</i>	465 611 €	490 493 €*	+ 5,3 %
<i>Déchetteries</i>	464 940 €	474 400 €	+ 2 %

\*Ce montant inclut les frais de pré-collecte des points d'apport volontaire (achat et réparations des conteneurs dédiés au tri sélectif des emballages en verre ou des autres emballages à trier) qui s'élèvent à 36 060 € TTC. L'évolution est de -2,4% si les frais de pré-collecte ne sont pas pris en compte.